



## Convention sur la diversité biologique

Distr. : Générale  
27 février 2025  
Français  
Original : Anglais

### **Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation**

**Cinquième réunion, deuxième reprise de session**

Rome, 25–27 février 2025

Point 14 de l'ordre du jour

**Information de séquençage numérique sur les  
ressources génétiques**

### **Décision adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation le 27 février 2025**

#### **NP-5/14. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques**

*La Conférence des Parties siégeant tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya,  
Rappelant sa décision [NP-4/6](#) du 19 décembre 2022,*

*Prenant note des résultats des délibérations du Groupe de travail spécial à composition non  
limitée sur le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage  
numérique sur les ressources génétiques<sup>1</sup>,*

*Prend acte de la décision [16/2](#) du 1<sup>er</sup> novembre 2024 de la Conférence des Parties à la  
Convention sur la diversité biologique<sup>2</sup> concernant l'information de séquençage numérique sur les  
ressources génétiques, par laquelle la Conférence des Parties à la Convention a adopté les modalités  
de fonctionnement du mécanisme multilatéral de partage juste et équitable des avantages découlant  
de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, y compris  
le Fonds de Cali.*

<sup>1</sup> Voir la recommandation [2/1](#) du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.

<sup>2</sup> Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1760, n° 30619.